

Période 2016-2026
Version abrégée (1.0)

Plan de Gestion Natura 2000

LU0002006 « Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syr »



© Raymond Chermat



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Préambule

« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. [Il] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats)

Période de validité du PG

Le plan de gestion de la zone « **Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre** » (LU0002006) a une durée de 10 ans (2016-2026), afin de permettre la mise en œuvre réaliste des objectifs opérationnels. Le cas échéant, sa portée sera prolongée d'une durée de 5 ans, respectivement, en cas de besoin, il pourra être révisé anticipativement si l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces l'exige.

Code	Nom	Type	ha
LU0002006	Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre	ZPS	379,52
Total			379,52

Acteurs concernés

Acteurs principaux concernés		Téléphone	Surface site concernée
Administration nature et forêts	Service de la nature	40 22 01 - 1	100%
	Arrondissement Est	75 01 88 – 1	100%
	Triage Contern	26 35 06 77	40%
	Triage Niederanven	34 94 10 21	31%
	Triage Flaxweiler	77 08 65	18%
	Triage Senningerberg	34 94 10 20	10%
	Triage Betzdorf	77 00 49 30	2%
Administration Gestion de l'eau	Division de l'hydrologie : Service régional SUD	24 556-201	100%
Commune	Schuttrange	35 01 13 – 1	43%
	Contern	35 02 61	33%
	Betzdorf	77 00 49 - 1	20%
	Niederanven	34 11 34 – 1	5%
	Weiler-la-Tour	26 61 71 – 1	<0,1%
Syndicat intercommunal	Station biologique SIAS	34 94 10 27	100%
	Station d'épuration SIAS	35 66 77	
Exploitants agricoles	Chambre d'Agriculture	31 38 76 – 1	78%
Fondation	natur&emwelt Fondation Hëllef fir d'Natur, Centrale ornithologique	29 04 04- 1	5,5%
Contrat de rivière	Partenariat de cours Syre	29 04 04 - 1	
Lots de chasse : 470, 415, 416, 466, 467, 471, 472, 473, 474, 469			

Réserve naturelle

Dans la « Déclaration d'Intention Générale » (D.I.G.) de 1981, le site « Betzdorf/Niederanven/Schuttrange - Schlammwiss-Brill » a été retenu sur la liste des sites prioritaires en vue d'être déclaré comme zone protégée d'intérêt national (Réserve Naturelle – Zone Humide ZH 51). Le même site a été repris en tant que site prioritaire en vue d'un classement comme réserve naturelle dans l'Annexe A du Plan National pour la Protection de la Nature (PNPN).

Le présent PG intègre également les objectifs du dossier de classement élaboré dans le cadre du classement de la réserve naturelle d'intérêt national (2016).

Type	Code	Nom	Ha	%Site	Statut
Zones humides	ZH 51	SCHLAMMWISS/BRILL	87,6	23%	En procédure

Validité des Aménagements forestiers

Commune	Validité
Fc Schuttrange	01/01/2015 – 31/12/2024
Fc Betzdorf	01/01/2012 – 31/12/2021

1 Description du site

La zone a une surface totale de 379,52 ha (voir Carte 1). Elle s'étend le long de la vallée de la Syre entre le moulin de « Brichermillen » au Sud et la localité Roodt-sur-Syre au Nord. Ayant une longueur de plus de 13 km, elle constitue une zone linéaire, mettant en réseau les biotopes notamment des zones humides le long de la Syre et de différents affluents.

Substrat géologique : La zone s'inscrit dans l'aire d'affleurement du Keuper gypsifère recouvert dans sa partie centrale par des alluvions qui couvrent près des deux tiers de la surface de la zone. Dans les parties plus hautes de la rive gauche entre les localités d'Oetrange et de Moutfort affleure le Grès à roseaux. Les couches du Keuper gypsifères sont généralement couvert par des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes, alors que sur le Grès à roseaux ce sont des sols plus sableux et limoneux.

Occupation du sol (voir Carte 2) : La plus grande partie de cette zone (70%) est occupée par des prairies et des pâturages. Les terres arables couvrent 38 ha soit environ 10% de la surface totale. Entre Mensdorf et Uebersyren, au lieu-dit « Bichel » se trouve le seul massif forestier de la zone. Cette forêt occupe une surface d'environ 28 ha et est constituée par une hêtraie à mélisse et aspérule, ainsi que d'une chênaie humide à charmes. A noter encore la présence d'environ 38 hectares de zones humides (roselières, magnocariçaies et prairies humides) et de deux étangs d'une superficie totale de 0,7 hectare.

Occupation biophysique du sol (OBS 2007)	ha	%
Prairies	267,0	68,0%
Labours	37,9	9,7%
Futaie feuillue	26,6	6,8%
Territoire artificialisés	16,2	4,1%
Roselière, magnocariçaie et bas marais	9,0	2,3%
Surfaces rudéralisées et friches en zone rurale	6,9	1,8%
Régénération naturelle, culture forestière d'essences non définies	5,2	1,3%
Buissons, prébois	5,0	1,3%
Autres	3,1	0,8%
Cours d'eau	1,6	0,4%
Plan d'eau	1,1	0,3%
Total	379,52	100%

Au **niveau des rapports de propriété (public/privé)**, on constate que 68,1 ha, soit 18 % du site, font partie du cadastre public. A cela se rajoutent 21 ha, soit 5,5 % appartenant à la Fondation natur&mwelt, Hëllef fir d'Natur.

Total (ha)	Privé (ha)	Cadastre public (ha)					Fonds (ha)	HfN (ha)	
		Etat	Communes						Syndic.
			Contern	Schuttrange	Niederanven	Betzdorf			
379,5	310,7	18,7	0,4	22,3	5,9	20	0,8	0,8	21
% du site	81,9%	4,9%	0,1%	5,9%	1,6%	5,3%	0,2%	0,2%	5,5%
Répartition des propriétés selon l'occupation du sol (ha)									
Milieu ouvert	294,5 ha	14,2 ha	0,3 ha	3,2 ha	5,4 ha	8,2 ha	0,5 ha	0,3 ha	19,9 ha
Forêts	4,3 ha	1,9 ha	/	18,5 ha	0,5 ha	11,0 ha	0,1 ha	0,5 ha	1,0 ha
Artificiel	12,7 ha	2,6 ha	0,1 ha	0,6 ha	/	0,8 ha	0,2 ha	/	0,1 ha

2 Enjeux économiques, sociaux et culturels du site

L'enjeu économique principal de la zone est l'activité agricole et notamment l'exploitation des herbages.

La restauration du niveau naturel de la nappe phréatique sur 2 km en amont de Betzdorf au lieu-dit « Brill » et le rétablissement des petites crues d'été, réalisé en 2003, ont abouti à la réapparition des prairies humides et des roselières, qui constituent des habitats pour un grand nombre d'espèces rares de la flore et de la faune sauvages.

La restauration de la **faculté d'autoépuration** de l'eau est un service écosystémique (valeur économique) parmi beaucoup d'autres et doit jouer ce rôle sur ce site Natura 2000. En effet une grande surface de contact entre l'eau et l'air favorise l'introduction dans l'eau d'oxygène qui active les organismes susceptibles de minéraliser les substances organiques de la charge polluante. L'extension en largeur des eaux stimule la sédimentation des matières en suspension ; la restauration de la capacité de **rétenion naturelle** de la plaine alluviale : le lit de la rivière étant plus large et moins profond, l'eau s'écoule plus lentement et pourra s'épandre sur une plus grande surface, réduisant les inondations en aval de la zone.

Le partenariat de cours d'eau Syr, géré par un comité de rivière, a élaboré une charte et propose régulièrement des thématiques liées à l'eau dans le bassin versant de la Syre.

Natur&mwelt dispose d'une petite structure d'accueil dans la réserve naturelle Schlammwies, où de nombreuses activités de sensibilisation du public sur des thèmes liés à l'ornithologie ont lieu. La station de baguage contribue également à la collecte de nombreuses données ornithologiques.

Le Centre d'accueil « A Wiewesch » à Manternach (à 13 km de Mensdorf) est le point de départ régional ouvrant aux visiteurs un accès extensif dans la nature et permettant de recueillir toutes les informations concernant les sentiers et les zones protégées notamment de la Vallée de la Syre. Un sentier didactique passe par le projet d'agriculture extensive au lieu-dit « Brill » à Mensdorf.

3 Évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

3.1 Espèces

Le tableau ci-dessous reprend les espèces cibles ou indicatrices mentionnées par le règlement grand-ducal portant désignation des zones de protection spéciale.

Thématique	Espèces		VRL Ann. 1	VRL Art. 4.2	Plan d'action	PAF Lux.	LR Lux.	Population actuelle	Tendance site	Tendance LU
	Nom français	Nom allemand								
Plaine alluviale	Phragmite aquatique	Seggenrohrsänger	•		•		/	1-5 individus en migration		
	Cigogne blanche	Weißstorch	•				/	quelques individus, nicheur potentiel		↗
	Râle des genêts	Wachtelkönig	•			•	CR	rare individus en migration, nicheur potentiel	0	↘
	Pipit farlouse	Wiesenpieper					CR	nicheur éteint	EX	↘
	Bergeronnette printanière	Wiesenschafstelze				•	EN	migrateur	↗	
	Tarier des prés	Braunkehlchen	•			•	EX	nicheur éteint, quelques individus en migration	EX	EX
	Vanneau huppé	Kiebitz		•	•	•	CR	3-4 couples nicheurs	↘	↘
	Râle d'eau	Wasserralle		•		•	/	4-6 couples nicheurs		
	Marouette ponctuée	Tüpfelsumpfhuhn					/	rare individus en migration		
	Phragmite des joncs	Schilfrohrsänger					CR	1-5 couple nicheurs, rare en migration	↗	↗
	Rousserolle effarvate	Teichrohrsänger				•	/	20-30 couples nicheurs, fréquent en migration		
	Rousserolle turdoïde	Drosselrohrsänger					/	quelques individus en migration, nicheur potentiel		
	Gorgebleu à miroir	Blaukehlchen					/	quelques individus en migration, nicheur potentiel		
	Bruant des roseaux	Rohrammer					/	20-25 couples nicheurs		
	Martin pêcheur	Eisvogel	•			•	/	1-2 couples		
	Grèbe castagneux	Zwergtaucher					/	1-2 couples nicheurs		
	Hirondelle rustique	Rauchschwalbe					NT	abondante en pré-migration, dortoir de 20.000 à 40.000 individus		↘
	Bécassine des marais	Bekassine		•		•	EX	quelques individus en migration, nicheur potentiel	EX	EX
	Bécassine sourde	Zwergschnepfe					/	quelques individus en migration et hibernation		
	Rossignol philomèle	Nachtigall					/	plusieurs couples nicheurs		
Milan noir	Schwarzmilan	•				/	4-8 individus, dont 2 couples nicheurs	↗	↗	
Milan royal	Rotmilan	•		•	•	VU	2-4 individus, dont 1 couple nicheur	~	↗	
Alouette des champs	Feldlerche		•		•	EN	/	↘	↘	
Perdrix grise	Rebhuhn					CR	1-2 couples nicheurs	↘	↘	

Forêt	Pic mar	Mittelspecht	•		• /	1-2 couples nicheurs	~	↗
	Pic noir	Schwarzspecht	•		• /	1 couple nicheur	~	~

3.2 Habitats d'espèces

	Habitats		Surface (ha)	Etat de conservation			% LU	Tendance	
	Code	Nom		A	B	C		Site	LU
Plaine alluviale	3260	Cours d'eau Syre et affluents	13 km						
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières	0,53	43%	23%	34%	0,1		→
	6510	Prairies maigres de fauche	12,8	18%	82%		3,4		↘
	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,6			100%	0,2		↗
	BK04	Magnocaritaie (Magnocaricion)	6	47%	45%	8%	1,6		
	BK06	Roselières (Phragmition, Phalaridion, Sparganio-Glycerion)	28,4	74%	22%	4%	7,5		
	BK08	Eaux stagnantes	0,7	95%	5%		1,1		
	BK10	Prairies humides du Calthion	6,2	26%	74%		1,6		
Forêts	BK11	Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches	4,3	21%	53%	26%	1,1		
	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	27,8	29%		71%	0,8	↘	→
Total			86,9 ha						

En plus des habitats de la directive, il est important de citer les biotopes protégés d'intérêt national cartographiés dans le cadre du cadastre des biotopes et qui jouent un rôle primordial comme habitats d'espèces. L'évaluation des habitats d'espèces a été réalisée dans le cadre de la cartographie du cadastre des biotopes des milieux ouverts (entre 2007 et 2012). Les 3 habitats forestiers ont été évalués en 2015 par l'ANF. Les fiches d'évaluation détaillées des habitats présents peuvent être consultées notamment dans l'application Espace Naturels de l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF).

On constate que les roselières (BK06), jouant un rôle primordial pour la zone sont dans un bon état de conservation. Cependant, les bandes herbacées et les friches humides sont déficitaires dans la zone ; leur surface est à augmenter qualitativement et quantitativement. De la même manière, les herbages sont à restaurer qualitativement et quantitativement, tout en intégrant une mosaïque paysagère avec des bandes herbacées et friches humides. Etant donné l'importance de l'eau pour ce site, il faudra prioritairement veiller à améliorer la qualité et l'hydromorphologie de l'eau.

La cartographie des herbages sensibles (Grünlandkartierung) indique des prairies qui ont un certain potentiel pour se développer en biotopes/habitats à haute valeur écologique. On peut les considérer comme des habitats dégradés d'un point de vue botanique. Sur le site, il y a 67 ha de prairies reprises dans cette cartographie. Une partie peut, par des mesures d'extensification appropriées, être convertie p.ex en prairies maigres de fauche 6510 ou prairies humides (BK10, BK 11).

3.3 Qualité de l'eau

Le tableau ci-dessous reprend la qualité de l'eau de la Syre et de ses affluents selon les données de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE).

Station de mesure	Paramètres				
	Flore aquatique	Macroinvertébrés	Poissons	Physico-chimiques	Etat écologique
Aval Syren*	moyen*			moyen*	
Schuttrange*	moyen*			bon*	
Munsbach*	moyen*			moyen*	
Mensdorf*	moyen*			moyen*	
I-3.1 (Syre : 6,1km en aval du site entre Olingen et Betzdorf)	moyen	moyen	bien	moyen	moyen

*Profil en long avec analyses isolées en 2011

- **Evaluation globale** de l'hydromorphologie de la Syre (Gewässerstrukturkartierung)

Evaluation globale			
Code	Etat	Longueur (m)	%
0	Pas de données	2000	14%
1	Très bonne	/	/
2	bonne	485	3%
3	moyenne	6186	42%
4	insatisfaisant	6056	41%
5	mauvais	/	/

Presque la moitié de Syre a été évaluée comme insatisfaisante d'un point de vue de l'hydromorphologie

- **Evaluation détaillée** de l'hydromorphologie de la Syre (Gewässerstrukturkartierung)

Code	Classe	fond	berge gauche	berge droite	berges total	bord/rive gauche	bord/rive droite	bord/rive total I	Total
0	pas de données	14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%
1	pas modifiée					4%	13%	8%	
2	peu modifiée		2%	1%	2%	13%		6%	
3	moyennement modifiée	2%	22%	20%	21%	5%	1%	3%	4%
4	significativement modifiée	52%	16%	13%	14%	5%	4%	5%	31%
5	fortement modifié	31%	36%	39%	37%	52%	56%	54%	48%
6	très fortement modifiée	1%	10%	13%	12%	8%	12%	10%	3%
7	complètement modifiée		1%	1%	1%		1%	0%	

4 Identification des Objectifs à Long Terme

Les Objectifs à Long Terme (OLT) se réfèrent à une **période de 30 ans**.

L'intérêt principal de cette zone « Oiseaux » réside dans la présence de certaines espèces d'oiseaux inféodées aux différents habitats et biotopes du site, prioritairement, de la plaine alluviale avec ses prairies et zones humides, et secondairement, des forêts alluviales, humides et ripisylves. Les nombreuses roselières longeant la Syre abritent un nombre impressionnant d'oiseaux migrateurs pendant les saisons de migration. L'amélioration de la qualité de l'eau et de l'hydro-morphologie de la plaine alluviale constitue donc un enjeu primordial pour la conservation de ces espèces. De plus, les principes de gestion à appliquer devront impérativement tenir compte des exigences des espèces cibles.

Les OLT de la zone Natura2000 LU0002006 « Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre » doivent s'articuler autour de deux objectifs majeurs :

1. l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'hydro-morphologie de la plaine alluviale pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive-Cadre Eau (DCE),
2. le maintien, voire la restauration de l'état de conservation favorable des espèces-cible et de leurs habitats, notamment par le maintien des activités traditionnelles favorables à la biodiversité.

Priorité(PR) Enjeu de l'habitat/espèce pour le site: A – hautement prioritaire; B –prioritaire C –faible D- pas de prise en compte (<u>rétablissement</u>)	Potentiel de développement (PD) Objectif d'évolution pour le site : A – Maintien B – Maintien et amélioration C – Amélioration
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectifs à Long Terme « Plaine alluviale & prairies humides »

Objectifs généraux dans la plaine alluviale :

- Amélioration de la **qualité de l'eau** et de l'**hydromorphologie** de la Syre pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive Cadre Eau (DCE) :
 - *Restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie;*
 - *Limitation des intrants ;*
 - *Maintien des prairies permanentes et conversion de labours en prairies le long des cours d'eau*
- Maintien, amélioration et restauration des **habitats des espèces liées à la plaine alluviale**
 - *notamment les cours d'eau, plans d'eau, vasières, mégaphorbiaies, roselières, cariçaias, prairies humides, prairies maigres de fauche, ripisylves, bosquets et lisières aux strates herbacées, buissonnantes et boisées ;*
 - *maintien, amélioration et création de zones de nourrissage, en halte de migration respectivement en hivernage, notamment des zones inondables, pâturages et prairies humides ;*
 - *préservation de zones de quiétude en période de reproduction ;*
- Maintien et restauration **d'activités agricoles favorables à la biodiversité**
 - *préservation et restauration d'une mosaïque paysagère d'herbages et zones humides ainsi que fauchage tardif, voire très tardif ;*
 - *aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages humides et le long des cours d'eau ;*
 - *favoriser un pâturage extensif adapté aux objectifs de conservation .*

Espèces et leurs habitats	PR	PD	Obj. biol	Commentaires
Cours d'eau de la Syre et affluents	A	B	100%	<u>Voir objectifs généraux</u>
Phragmite aquatique	A	B	1-5 ind.	<u>Voir objectifs généraux</u> <u>voir Plan d'action Phragmite aquatique¹</u> Responsabilité très importante du Luxembourg (voir le Memorandum of concerning Conservation Measures for the Aquatic Warbler pour le Phragmite aquatique)
Gorgebleu à miroir	A	B		<u>Voir objectifs généraux</u> Préservation de zones respectivement de bandes herbacées non-fauchées sur les prairies humides et le long des cours d'eau en périodes de migration (Phragmite des joncs et Gorgebleu à miroir) et en période de reproduction (Phragmite des joncs)
Phragmite des joncs	A	B	1-5 coupl.	
Râle d'eau	A	B	4-6 coupl.	Maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration, notamment des roselières (BK06) et des mégaphorbiaies (6430)
Rousserolle effarvatte	A	B	20-30 coupl.	
Rousserolle turdoïde	A	B		Conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau
Marouette ponctuée	A	B		
Vanneau huppé	A	B		
Pipit farlouse	B	C	3-5 coupl.	Maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration, notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif
Bergeronnette printanière	B	C		
Tarier des prés	B	C		
Martin pêcheur	B	B	1-2 coupl.	<u>Voir objectifs généraux</u> Maintien et amélioration des zones de nourrissage, not. les rivières à berges boisées Maintien et aménagement de quelques berges raides propices à la nidification
Bécassine des marais	B	B		<u>Voir objectifs généraux</u>
Bécassine sourde				
Bruant des roseaux	B	B	20-25 coupl.	<u>Voir objectifs généraux</u>
Milan noir	B	B	4-8 ind.	<u>Voir objectifs généraux (C.)</u>
Milan royal	B	B	2-4 ind.	
Râle des genêts	B	A		Restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides Préservation de la quiétude en période de reproduction
Cigogne blanche	B	B		<u>Voir objectifs généraux</u> Aménagement de sites de nidification potentiels
Hirondelle rustique	C	C		Maintien et amélioration des dortoirs (not. roselières), des zones de nourrissage, not. mosaïque paysagère de prairies et de zones humides
Alouette des champs	C	B		<u>Voir objectifs généraux (C.)</u>
Perdrix grise	C	B	1-2 Coupl.	Aménagement d'îlots pour alouettes et de bandes de parcelles aménagées
Rosignol philomèle	C	B		<u>Voir objectifs généraux</u>
Grèbe castagneux	C	B		Préservation des berges aux strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées

¹http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Plans_d_actions/Plans_d_actions/PA_oiseaux_acrocephalus_paludicola.pdf

Objectifs à Long terme « Forêts »

Objectifs généraux :

- Maintien et amélioration des zones de nidification, notamment les lisières des forêts feuillues et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace
- Préservation des arbres à loge de pics, d'arbres à forte dimension, d'arbres biodiversité à cavités et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues
- Préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification
- Favoriser la régénération du chêne

Pic mar	B	A	1-2 couples	<u>Voir objectifs généraux</u>
Pic noir	C	A	1 couple	
Milan noir	B	B	4-8 ind.	<u>Voir objectifs généraux</u>
Milan royal	B	B	2-4 ind.	

Objectifs « Mesures règlementaires »

Désignation de la réserve Schlammswiss/ Brill (Niederanven) comme mesure règlementaire de la mise en oeuvre de Natura 2000.

Objectifs « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des exploitants agricoles
- Promotion d'un conseil agricole intégré/holistique améliorant les bilans économiques et écologiques des exploitations
- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature et préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification
- Continuation de la sensibilisation du grand public et public intéressé par l'association natur&emwelt dans la réserve naturelle Schlammswiss

5. Pressions et menaces

Le tableau ci-dessous reprend les pressions et menaces qui existent et qui peuvent causer d'éventuelles détériorations des habitats et perturbations des espèces cibles.

Code IUCN-CMP	Pressions et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0002006	Plaine alluviale	Forêts
A.01	• Labours dans les zones inondables	X	
A.02	• Intensification des pratiques agricoles	X	
A.02.03	• Changement des prairies en labour	X	
A.03	• Date de fauchage inadaptée • Fauchage annuel des bandes enherbées (mégaphorbiaies) le long des cours d'eau	X	
A.03.03	• Embroussaillage du milieu ouvert	X	
A.07	• Pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides...)	X	
A.08	• Fertilisation à moins de 10 mètres des cours d'eau	X	
A09	• Irrigation	X	
E.04	• Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	X	X
B02.01	• Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau et en zone alluviale	X	
B.02.04	• Enlèvement du bois mort		X
J.02.05.03	• Drainage, curage et entretien des drainages et fossés drainants	X	
J02.01.03	• Comblement des mares/ bras morts	X	
K.01.01 K.02.02	• Erosion surfacique et accumulation organique (valables aussi pour les parcelles en dehors du site mais avec un impact immédiat sur le site!)	X	
I.01	• Prolifération de plantes invasives	X	X

6. Mesures de protection existantes

	Description	Plaine alluviale	Forêts
Mesures légales ou réglementaires	Protection des habitats d'espèces en vertu de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X
	Adaptation de la loi relative à la chasse instaurant des plans de tir afin de limiter la densité de gibier et de favoriser la régénération naturelle des chênaies.		X
	Protection des espèces intégralement protégées et de leurs sites de reproduction, dépendance, d'hibernation et de migration en vertu de l'article 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X
	Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau	X	
Mesure administratives	Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau - Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg (2015-2021) ² :	X	
	Programme des mesures de la gestion de l'eau, visant entre autres les masses d'eau de la Syre et de ses affluents ³ OWK I-3.1	X	
	Publication du cadastre des biotopes des milieux ouverts totalisant 57 ha pour le site ⁴ : Guide d'orientation et de bonne pratique pour la gestion des biotopes des milieux ouverts ⁵ :	X	
	Plans d'aménagement forestier pour la forêt publique (30 ha).		X
	Publication du cadastre des biotopes en forêts (en cours) Guide d'orientation et de bonne pratique des forêts et habitats forestiers ⁶		X
	Plan d'actions « espèces ⁷ » Vanneau huppé, Milan royal, Phragmite aquatique Plan d'actions « habitats ⁸ » Roselières à phragmite commun, Prairies maigres de fauche,	X	
M. Contraintes	Contrats « biodiversité du milieu ouvert : (pas d'engrais, pas de pesticides, fauchage au-delà du 15 juin) » sur prairies : 69 ha dont 23,7 ha sur des biotopes et habitats	X	
Autres mesures	Dossier de classement de la réserve naturelle « Schlammwiss »	X	
	Renaturation et projet de pâturage extensif au lieu-dit « Brill » à Mendsdorf +/- 30 ha (début en 2003)	X	
	Contrat de rivière Syre, notamment Cartographie des points noirs	X	
	Station biologique SIAS, notamment Néophytes (cartographie et mesures contre la propagation)	X	
	Structure d'accueil et de sensibilisation natur & Umwelt Schlammwiss	X	

² http://geoportail.eau.etat.lu/pdf/plan%20de%20gestion/2.%20Bewirtschaftungsplan%20f%C3%BCr%20Luxemburg%20%282015-2021%29_22.12.2015.pdf

³ http://www.eau.public.lu/directive_cadre_eau/directive_cadre_eau/2015-2021_2e_cycle/publication-du-plan-de-gestion/index.html

⁴ http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/index.html

⁵ http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/guide_orientation_-_Leitfaden_PDF.pdf

⁶ http://www.environnement.public.lu/forets/dossiers/pfn/documents/Leitfaden_7_11_2014.pdf

⁷ http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Plans_d_actions/Plans_d_actions/index.html

⁸ http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Plans_d_actions/Plans_d_actions/index.html

7. Objectifs opérationnels et zonages

7.1 Les Zonages

La gestion visera principalement la préservation et la restauration des biotopes de la plaine alluviale et de son hydromorphologie à combiner à une extension surfacique des vasières, zones inondables et l'aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau. Afin de conserver, voire restaurer des sites de gagnage, de reproduction et/ou de repos, le maintien et la création de (bandes de) roselières, mégaphorbiaies, petites mares ou fossés est primordial. La mosaïque de ces types d'habitats est connue d'améliorer considérablement la diversité biologique et la disponibilité de nourriture pour les oiseaux.

L'extension surfacique des prairies maigres et/ou humides de fauche, visera des programmes d'extensification et le fauchage tardif, voire très tardif et l'aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages.

Finalement, la gestion des lisières et ripisylves est importante pour la nidification des certaines espèces cibles.

Les zonages regroupent des ensembles qui nécessitent une gestion similaire et pour lesquels des objectifs opérationnels cohérents, ainsi que des modalités de gestion communes peuvent être déterminés. Le recours à ces zonages permet une flexibilité dans la mise en œuvre des objectifs. Les zonages (voir Carte 6) sont représentés et sont digitalisées dans l'outil informatique « Espaces naturels » de l'ANF.

Zonage	Description	Sous-zones	Surface (ha)	% Publique ⁹
Plaine alluviale et eaux (ZPA)	La plaine alluviale de la Syre et de ses affluents, la zone inondable (HQ10), les habitats dépendants de l'eau tels roselières, cariçaies, prairies humides et forêts alluviales. Mais aussi les autres milieux agricoles, hors de la plaine alluviale (HQ10), les herbages et les labours	ZPA1 : zonage très prioritaire : Ce ZPA1 est basé sur les limites de la HQ10 (zones inondables), des biotopes (prairies humides) et des limites de la réserve naturelle Schlammmwiss <i>Objectif : 100 % contrats biodiversité ou MAE équivalentes, renaturation de la Syr</i>	192 ha	24,2%
		ZPA2 : Zonage prioritaire Principalement des herbages et quelques labours.	153,5 ha	7,2 %
Zone Forêts (ZF)	Les forêts du site, à citer notamment les chênaies (9160)	pas de ZF1 (très prioritaire) sur le site	/	/
		ZF2: principalement les massifs dominés par des chênaies ou forêts avec une qualité d'habitat élevée pour le Pic mar/Murin de Bechstein, présence d'espèces cibles, forêts de la zone Habitat Faascht	30 ha	100%
		ZF3 : pas de ZF3 sur le site		

⁹ Dans le calcul sont inclus les surfaces de la Fondation natur&emwelt

7.2 Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les OLT qui ont une formulation générale et les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ils orientent les actions pour la période 2016-2026 visée du plan de gestion et sont à atteindre d'ici la réactualisation du plan de gestion. Afin d'évaluer la mise en œuvre et la réussite du plan de gestion, les objectifs opérationnels doivent être quantifiables et mesurables.

Les objectifs opérationnels se déclineront essentiellement en actions concrètes. Celles-ci seront discutées et élaborées lors de la phase de consultation.

Les actions concrètes à mettre en œuvre sont à détailler et compléter lors de la phase de consultation avec les acteurs de terrain sur base de fiches-action respectivement directement dans l'application « Espaces Naturels » (actions planifiées et réalisées sous forme de points).

		Objectifs opérationnels ZPA 1 (190 ha) (12,6 km)		
		Description	Surface	Nombre
Plaine alluviale ZPA1 : Zone très prioritaire	1.	Désignation de la réserve naturelle Schlammwiss/Brill comme mesure réglementaire de la mise en œuvre Natura2000	87,6 ha	1
	2.	Renaturation de 80% de la Syre (préservation de quelques berges raides pour le Martin-pêcheur) (DCE ID : 407, 409, 410, 411)	9500 m	1
	3.	Création de mégaphorbiaies (ou roselières) : Installation d'une zone tampon de 10 m - 20 m de chaque côté le long de la Syre. (50% de 12 km) en milieu ouvert, (fauchage 2 fois sur 5 ans) →(Mesure à mettre en œuvre en parallèle ou si la renaturation n'est réalisée que partiellement)	6000 m	1
	4.	Installation de plans d'eau et réactivation de bras morts ou de dépressions alluviales inondables	0,7ha	1
	5.	Rétablir la continuité écologique de la Syre : enlever les barrages	7 obstacles	2
	6.	Protéger l'accès à la Syre par l'installation d'une clôture (Brichermillen)	80 m	2
	7.	Extensification de la plaine alluviale (Partie très prioritaire) par des programmes d'extensification sur 100% de la surface : • Prolongation des contrats de biodiversité existants	56 ha	1
	8.	• Sécurisation des biotopes en milieu ouvert par la mise en œuvre des contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales (MAE) équivalentes	34 ha	1
	9.	• Extensification des autres prairies par des mesures d'extensification adaptées (MAE ou biodiversité)	80 ha	2
	10.	Restauration de 50 % des prairies habitats potentiels (34 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung)	17 ha	
	11.	Conversion de 100% des labours (6,5 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	6,5 ha	2
	12.			
	13.	Forêt alluviale (Sécurisation par échange avec Fonds du Logement ?) - Enlever les peupliers dans la forêt alluviale (optimiser le régime hydrique)	0,6 ha	1
	14.	- Création d'une zone tampon (bande enherbée, haie,...) en amont pour inhiber l'eutrophisation provenant des milieux ouverts	1,5 ha	2
	15.	Sécurisation de surfaces le long de la Syre par achat (renaturation)	25 ha	2
	16.	Monitoring régulier des espèces cibles		2
	17.	Installation d'une nouvelle station de mesure en aval du site (qualité de l'eau) en 2017		2
	18.	Etablir plan de lutte contre les plantes invasives tel que Impatiens glandulifera en 2017		1
		Objectifs opérationnels ZPA 2 (146 ha)		
		Description	Surface	Nombre
ZPA2 : Zones prioritaire	19.	Extensification des prairies par des programmes d'extensification : • Prolongation des contrats de biodiversité existants	13 ha	1
	20.	• Sécurisation des biotopes en milieu ouvert par la mise en œuvre des contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales équivalentes	11 ha	1
	21.	Restauration de 20 % des prairies habitats potentiels (33 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung)	6,5 ha	1
	22.	Conversion/ changement de 20% des labours (16,5 ha) en prairies permanentes	3,3 ha	2
	23.	Création des îlots pour alouette d'une surface minimal de 20m ² (2îlots /ha) sur 20% des labours	5 ha	3
	24.	Installation de 10% de jachères ou bandes enherbées sur labours	1,6 ha	2

25.	Moderniser la station d'épuration à Uebersyren (ID : STEP_406_B001)	2017	1
-----	---------------------------------------------------------------------	------	---

Objectifs opérationnels : ZF-Forêts (Chênaies) (30 ha) (FS : 30 ha)		Dimension	Priorité
ZF 2 : Zone prioritaire	26.	15 ha	1
	27.		
	28.	7 ha	1

*FS : Forêt soumise

8. Elaboration de fiches d'action

A élaborer lors de la phase 2 du PG sur base des objectifs opérationnels.

9. Evaluation des dépenses engendrées

A élaborer lors de la phase 2 du PG sur base des fiches d'action concrètes.

10. Monitoring et surveillance

Les modalités du système de surveillance de l'état de conservation des habitats et des espèces seront déterminées lors de la phase 2 du PG.

Un comité de suivi sera constitué pendant la phase de consultation. Il analysera la mise en œuvre des objectifs opérationnels du PG. En cas de tendances négatives ou si le groupe de suivi constate que les objectifs opérationnels ne seront pas atteints, il pourra proposer des mesures supplémentaires !

Annexes

Table des cartes
Cadre juridique

Table des Cartes

Carte 1 : Aperçu général

Carte 2 : Occupation du sol

Carte 3 : Cadastre public

Carte 4 et 4bis : Habitats

Carte 5 : Evaluation de l'état de conservation

Carte 5: Mesures contractuelles (Biodiversité)

Carte 6: Espèces protégées

Carte 7 : Zonages

Carte 8 : Analyse Hydromorphologie (Gewässergütekartierung)

Cadre juridique

- La Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)
- La loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Règlement grand-ducal du 4 janvier 2016 modifiant le règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale

Le règlement en question retient pour le site LU0002006 «Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre» les éléments suivants:

- a) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du **Phragmite aquatique** *Acrocephalus paludicola*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration, notamment des roselières, cariçaies, autres prairies humides et mégaphorbiaies; préservation de zones respectivement de bandes herbacées non-fauchées en prairies humides en périodes de migration;
- b) maintien dans un état de conservation favorable des populations de la **Cigogne blanche** *Ciconia ciconia*: maintien, amélioration et création de zones de nourrissage, notamment de pâturages et de prairies humides; aménagement de sites de nidification potentiels;
- c) restauration de la population du **Râle des genêts** *Crex crex*: restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides; préservation de la quiétude en période de reproduction;
- d) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux prairiaux, tels le Pipit farlouse *Anthus pratensis*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, le Tarier des prés *Saxicola rubetra* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*: maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration, notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;
- e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des roselières, des mégaphorbiaies et autres zones humides, tels le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, la Marouette ponctuée *Porzana porzana*, le Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*, la Rousserolle effarvate *Acrocephalus scirpaceus*, la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, le Gorgebleu à miroir *Luscinia svecica* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*: maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration;

- f) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis*: maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment les rivières à berges boisées; maintien et aménagement de quelques berges raides propices à la nidification;
- g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des plans d'eau en période de nidification, tel le Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*;
- h) maintien dans un état de conservation favorable des dortoirs de l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica*: maintien et amélioration des dortoirs, notamment les roselières, et des zones de nourrissage, notamment une mosaïque paysagère de prairies et de zones humides;
- i) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des vasières, des zones inondables et des prairies humides, telles la Bécassine des marais *Gallinago gallinago* et la Bécassine sourde *Lymnocyptes minimus*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration respectivement en hivernage;
- j) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Milan noir *Milvus migrans* et du Milan royal *Milvus milvus*: maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère de pâturages, de prairies et de zones humides; maintien et amélioration des zones de nidification, notamment les lisières des forêts feuillues; préservation des arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;
- k) maintien dans un état de conservation favorable des herbages et promotion des programmes d'extensification; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, y favoriser des programmes d'extensification et le fauchage tardif, voire très tardif; aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages;
- l) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau;
- m) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des zones inondables; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau.
- m) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des milieux humides, ripisylves et forêts alluviales tel le Rossignol philomèle *Luscinia megarhynchos*: préservation et restauration des plaines alluviales avec des bosquets et des lisières aux strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées; restructuration horizontale et verticale des lisières et futaies humides.

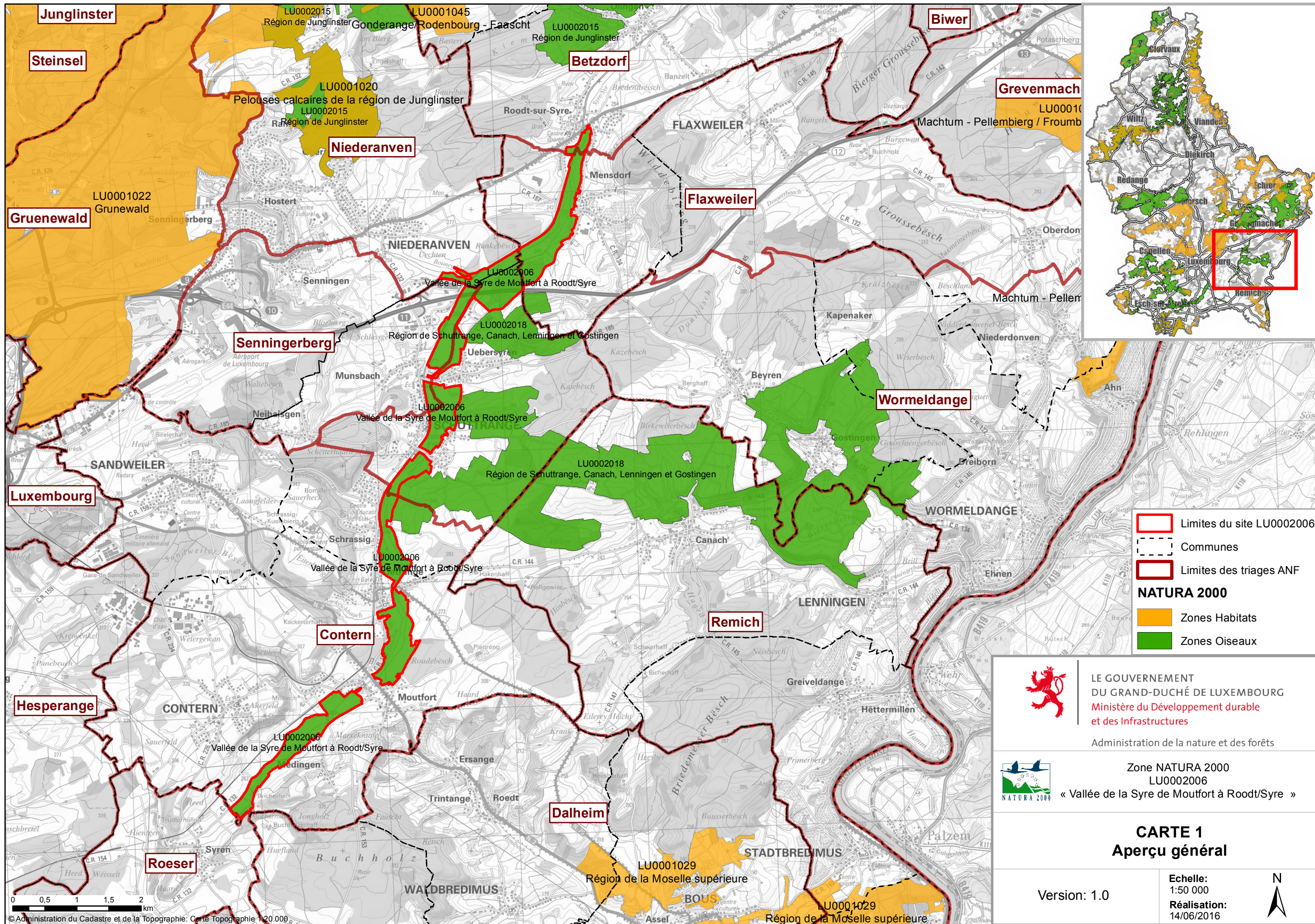
Résumé






Les intérêts principaux de la zone « LU0002006 – Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre » (380 ha) sont le maintien voire la restauration de la plaine alluviale, de ses prairies et zones humides et de son hydro-morphologie en vue de la préservation des populations des oiseaux des herbages et des zones humides. Les nombreuses roselières longeant la Syre abritent un nombre impressionnant d'oiseaux migrants pendant les saisons de migration. L'espèce phare est certainement le Phragmite aquatique, le passereau le plus rare de l'Europe continentale. D'autres espèces rares inféodées aux roselières et aux zones humides y sont communes en période de nidification.

Pendant les mois d'hiver, quelques Bécassines sourdes hivernent dans les prairies inondées. Le Martin-pêcheur niche dans les berges de la Syre.


Zusammenfassung

Die Hauptinteressen des 380ha großen Natura 2000 Vogelschutzgebietes « LU0002006 – Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre », gelten den Vogelarten, welche den Auenbereich und das feuchte Grünland in der unmittelbaren Umgebung der Syr zum Nestbau und zur Nahrungssuche nutzen. Hierzu gehören neben ganzjährig vorkommenden Arten auch Zugvögel, für die die Röhrichtvegetation entlang der Syr einen idealen Lebensraum darstellt. Die Leitart des Gebietes ist zweifelsfrei der Seggenrohrsänger, einer der seltensten Sperlingsvögel in Kontinentaleuropa. In den Wintermonaten überwintern Schnepfen in den Überschwemmungsbereichen, in steilen Uferbereichen nistet der Eisvogel.



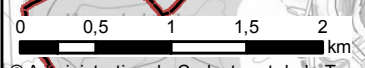
-  Limites du site LU0002006
-  Communes
-  Limites des triages ANF
- NATURA 2000**
-  Zones Habitats
-  Zones Oiseaux

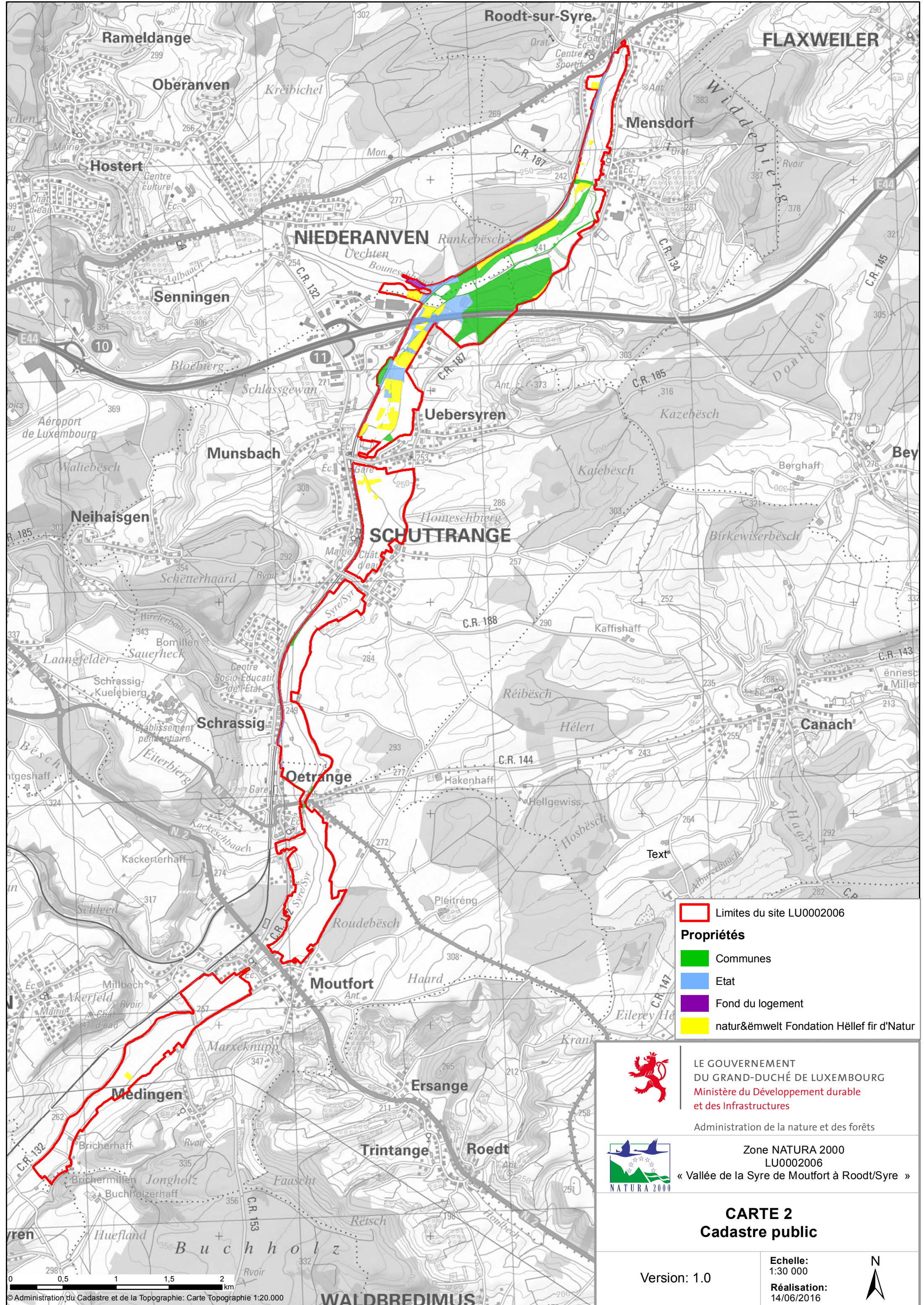

**LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**
 Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts







 Zone NATURA 2000
 LU0002006
 « Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »

CARTE 1
Aperçu général

Version: 1.0
 Echelle: 1:50 000
 Réalisation: 14/06/2016





-  Limites du site LU0002006
- Propriétés**
-  Communes
-  Etat
-  Fond du logement
-  natur&emwelt Fondation Hëllef fir d'Natur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



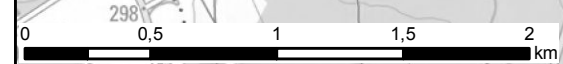
Zone NATURA 2000
LU0002006
« Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »

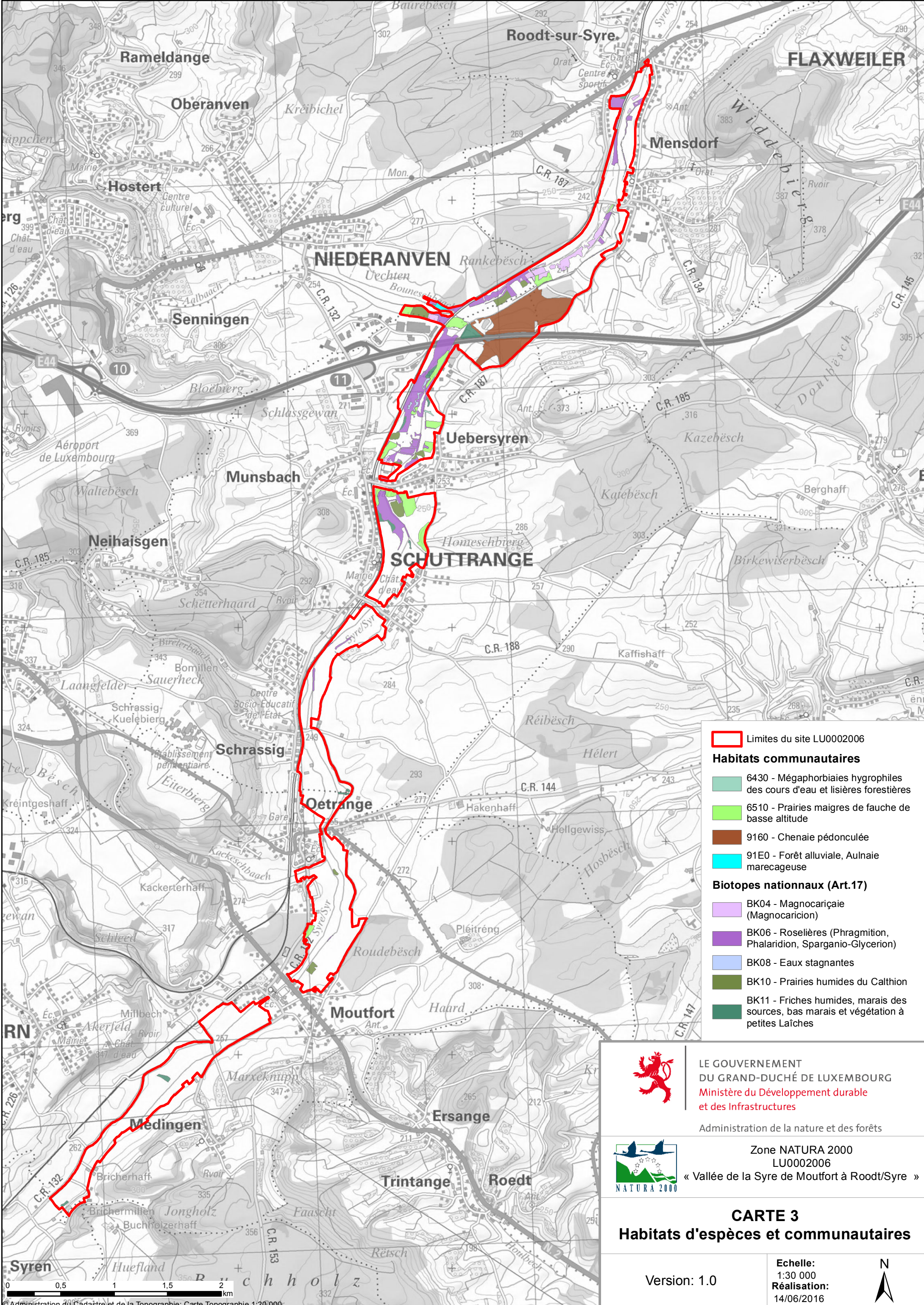
CARTE 2
Cadastre public


Version: 1.0

Echelle:
1:30 000





Réalisation:
14/06/2016




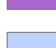





 Limites du site LU0002006

Habitats communautaires

-  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
-  6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
-  9160 - Chenaie pédonculée
-  91E0 - Forêt alluviale, Aulnaie marécageuse

Biotopes nationaux (Art.17)

-  BK04 - Magnocariçaie (Magnocaricion)
-  BK06 - Roselières (Phragmiton, Phalaridion, Sparganio-Glycerion)
-  BK08 - Eaux stagnantes
-  BK10 - Prairies humides du Calthion
-  BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



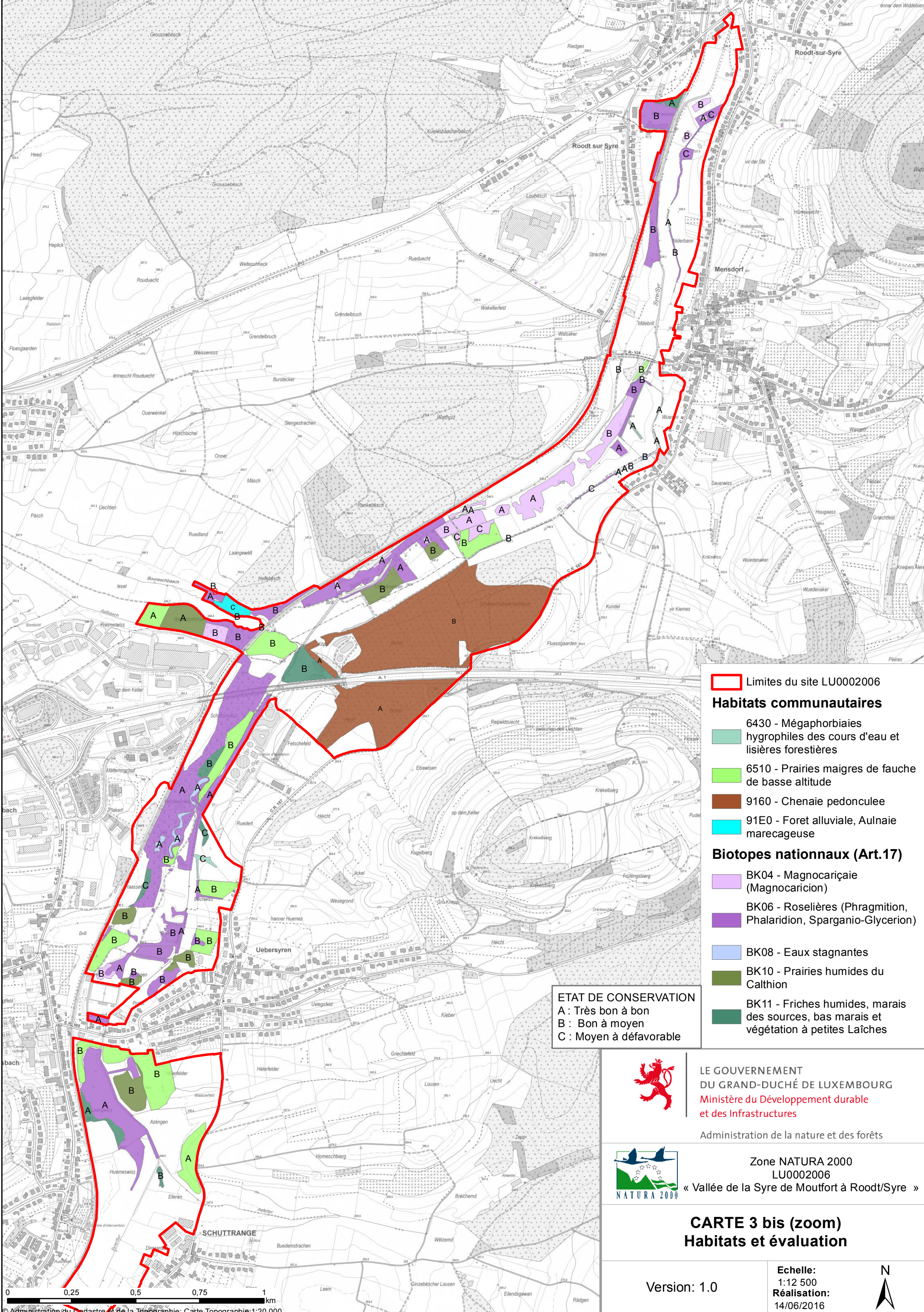
Zone NATURA 2000
LU0002006
« Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »

CARTE 3
Habitats d'espèces et communautaires

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
14/06/2016





Limites du site LU0002006

Habitats communautaires

- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 9160 - Chenaie pedonculee
- 91E0 - Forêt alluviale, Aulnaie marécageuse

Biotopes nationaux (Art.17)

- BK04 - Magnocariçaie (Magnocaricion)
- BK06 - Roselières (Phragmition, Phalaridion, Sparganio-Glycerion)
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK10 - Prairies humides du Calthion
- BK11 - Fiches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches

ETAT DE CONSERVATION

- A : Très bon à bon
- B : Bon à moyen
- C : Moyen à défavorable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts



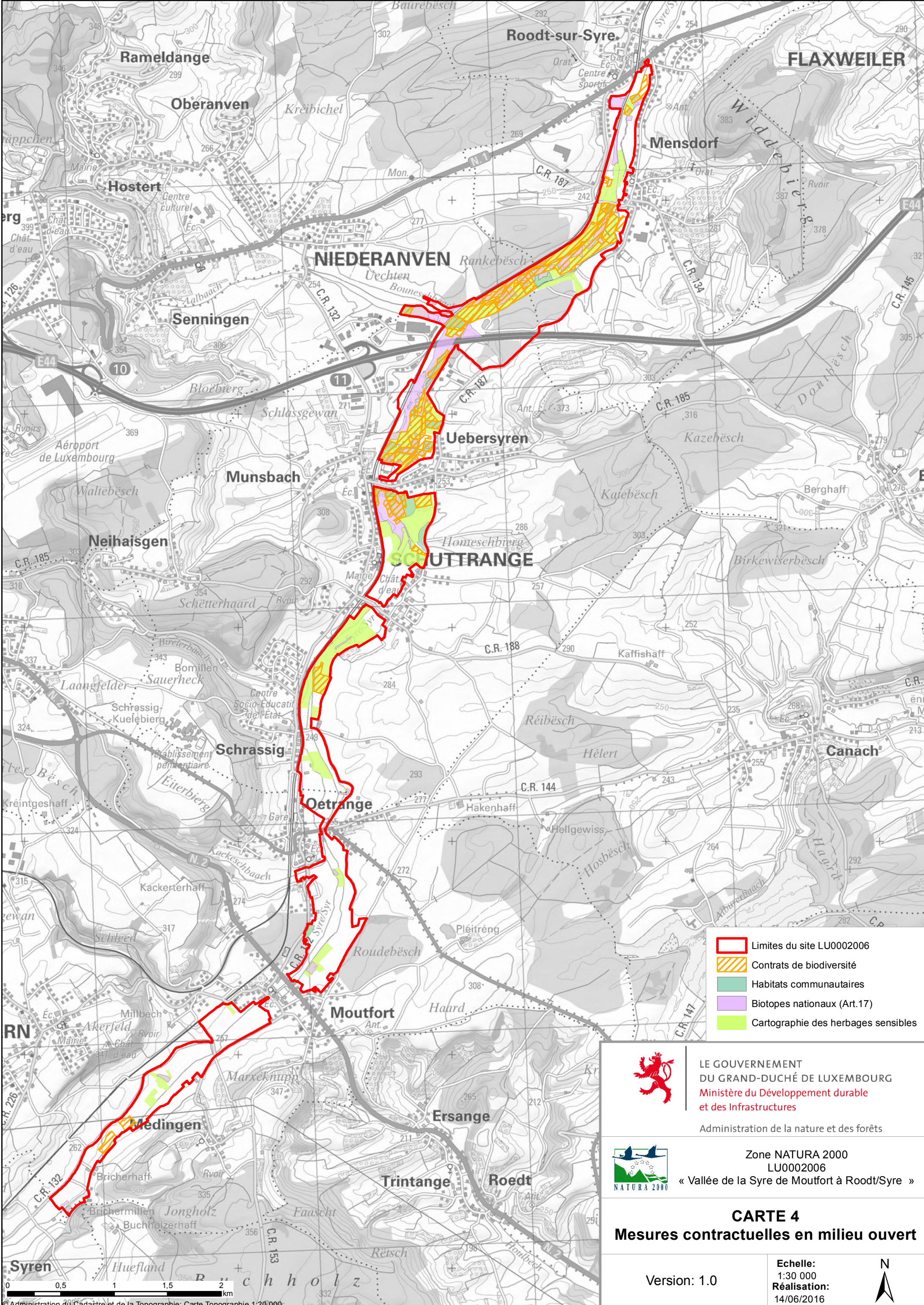
Zone NATURA 2000
LU0002006
« Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »






**CARTE 3 bis (zoom)
Habitats et évaluation**

Version: 1.0

Echelle:
1:12 500
Réalisation:
14/06/2016





-  Limites du site LU0002006
-  Contrats de biodiversité
-  Habitats communautaires
-  Biotopes nationaux (Art.17)
-  Cartographie des herbages sensibles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



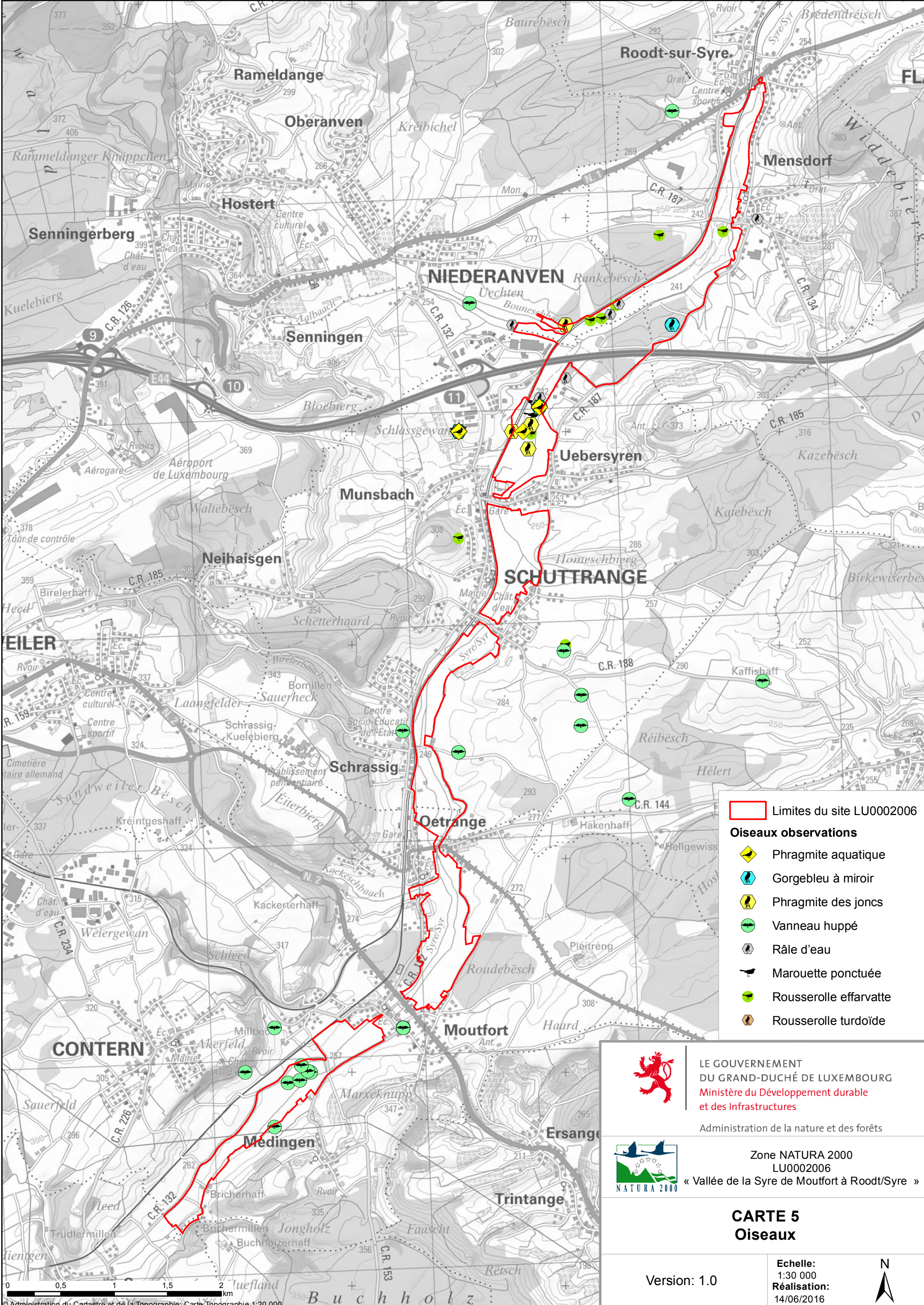
Zone NATURA 2000
LU0002006
« Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »

CARTE 4
Mesures contractuelles en milieu ouvert

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
14/06/2016





Limites du site LU0002006

Oiseaux observations

- Phragmite aquatique
- Gorgebleu à miroir
- Phragmite des joncs
- Vanneau huppé
- Râle d'eau
- Marouette ponctuée
- Rousserolle effarvatte
- Rousserolle turdoïde



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



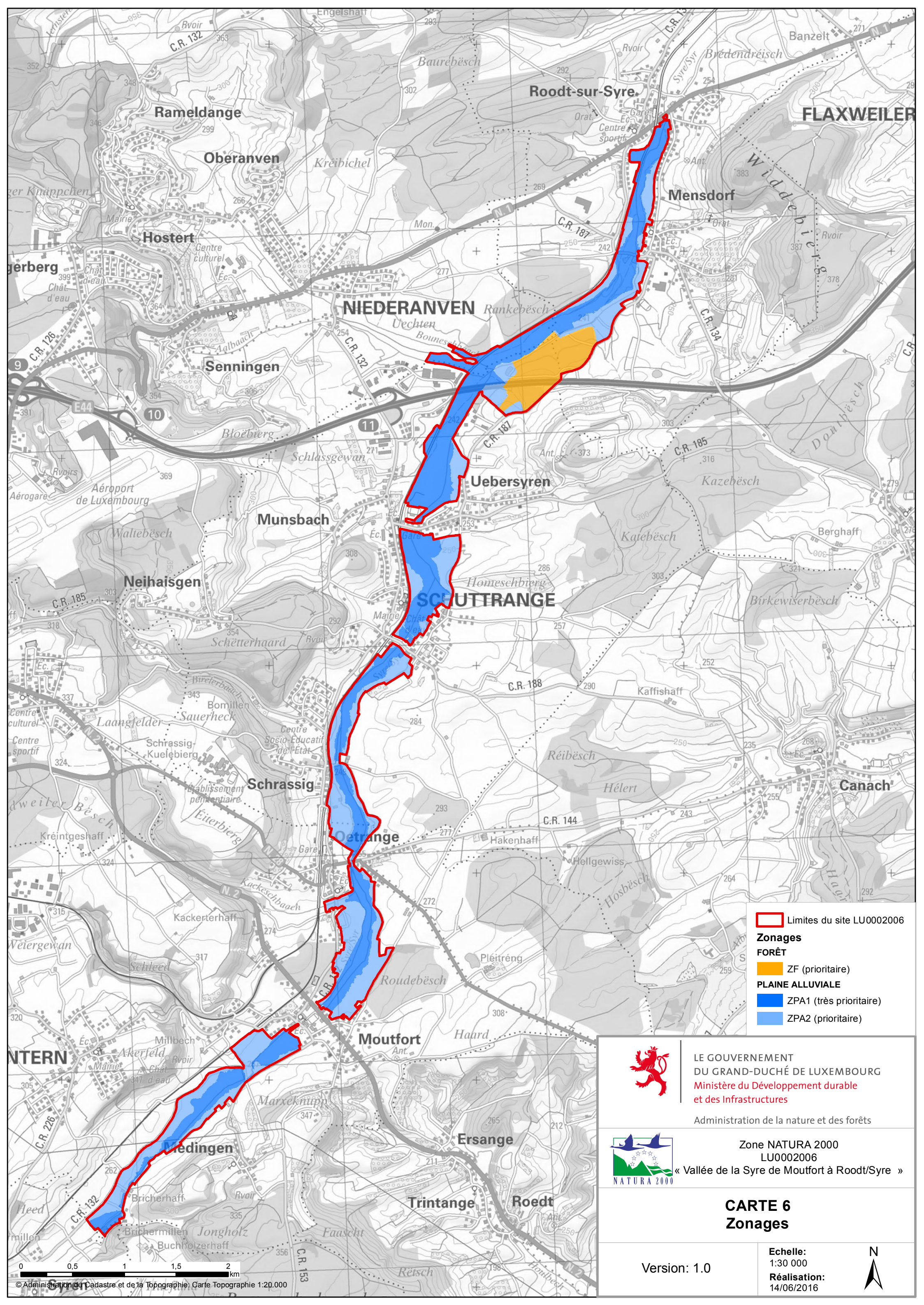
Zone NATURA 2000
LU0002006
« Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »




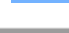
**CARTE 5
Oiseaux**

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
14/06/2016





-  Limites du site LU0002006
- Zonages**
- FORÊT**
-  ZF (prioritaire)
- PLAINE ALLUVIALE**
-  ZPA1 (très prioritaire)
-  ZPA2 (prioritaire)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



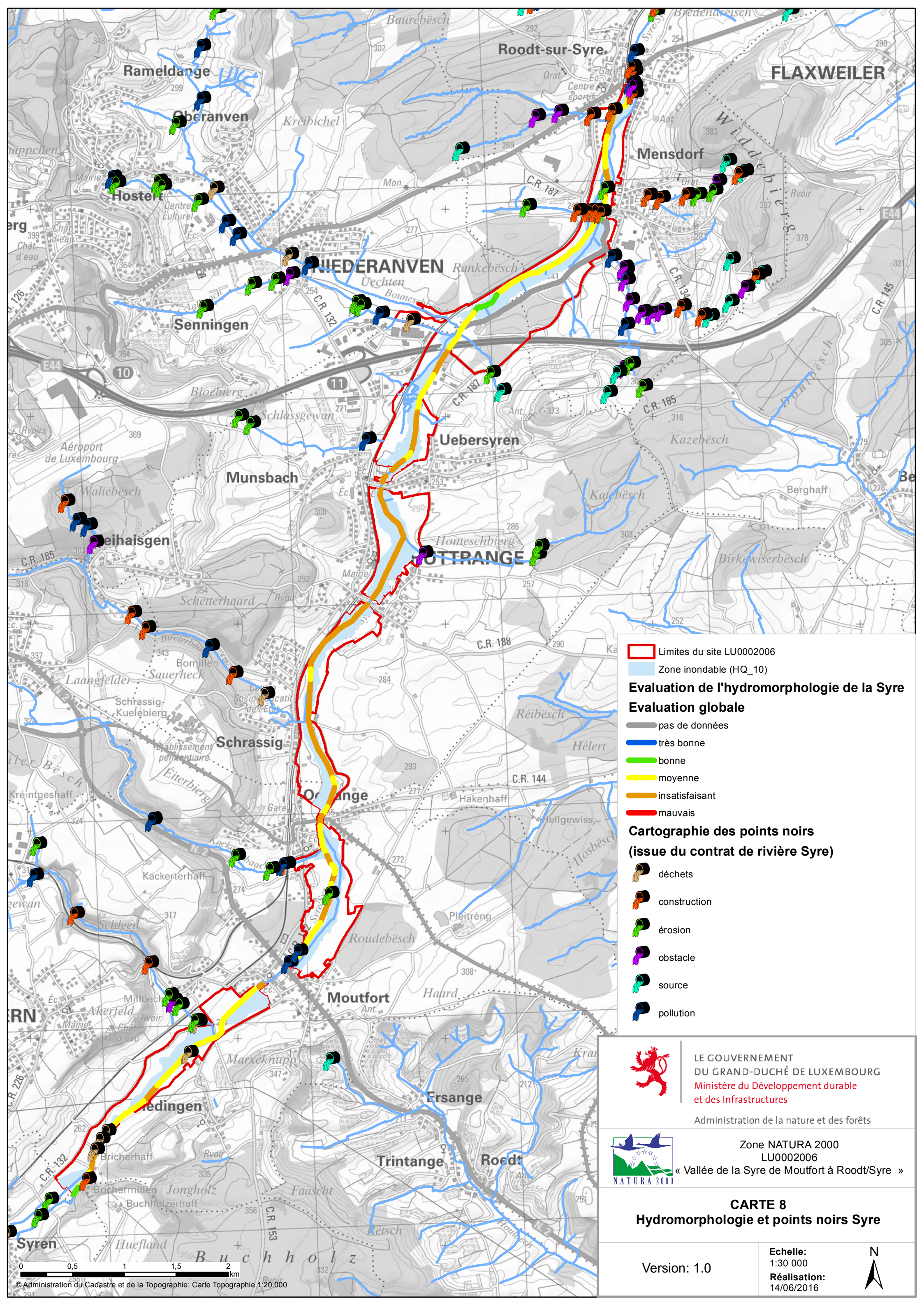
Zone NATURA 2000
LU0002006
« Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »

CARTE 6 Zonages

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
14/06/2016





Limites du site LU0002006
 Zone inondable (HQ_10)

Evaluation de l'hydromorphologie de la Syre

Evaluation globale

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisant
- mauvais

Cartographie des points noirs (issue du contrat de rivière Syre)

- déchets
- construction
- érosion
- obstacle
- source
- pollution

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

Zone NATURA 2000
 LU0002006
 « Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre »

CARTE 8
Hydromorphologie et points noirs Syre

Version: 1.0

Echelle:
 1:30 000
 Réalisation:
 14/06/2016

